

SŒURS DE NOTRE DAME DE LA PAIX

Fondation vers 1898 par Mgr Bernard Cardinal YAGO en Côte-d'Ivoire avec douze sœurs de **Notre-Dame des Apôtres**, depuis 2014 en France

« *La première communauté est arrivée en France en septembre 2008 pour prendre part à la mission des pères spiritains auprès des apprentis d'Auteuil* ». (mail communauté)

Statut civil

Congrégation ? Décret ministériel non trouvé sur Légifrance

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE CONGREGATION DES SOEURS DE NOTRE DAME DE LA PAIX

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Inscription au répertoire SIRENE :02/2008

Identifiant SIREN :533 618 468

Identifiant SIRET du siège :533 618 468 00011

Catégorie juridique :**Congrégation**

Activité Principale Exercée (APE) :Activités des organisations religieuses

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Inscription au répertoire SIRENE :02/2008

Identifiant SIRET :533 618 468 00011

Enseigne :

Adresse :POUVOURVILLE 31 RUE DE FONDEVILLE 31400, **TOULOUSE**

Activité Principale Exercée (APE) :Activités des organisations religieuses

<https://www.infogreffe.fr/entreprise-societe/533618468-congregation-des-soeurs-de-notre-dame-de-la-paix-53361846800011.html?afficherretour=true>

Statut canonique

29 juin 1965, érection canonique de la Congrégation des Sœurs Notre-Dame de la Paix

Décret d'érection de la congrégation diocésaine de Notre Dame de la Paix

L'an du Seigneur 1965, le 29 juin en la fête de Saint Pierre et Saint Paul, moi, Bernard Yavo, Archevêque d'Abidjan, érige canoniquement la congrégation diocésaine féminine de Notre Dame de la Paix dont le but spécial est de servir l'Eglise en se dévouant au prochain dans les Œuvres apostoliques (œuvres paroissiales, Enseignement et Education des jeunes et des adultes, service médical et social).

Par ce même décret j'approuve les constitutions provisoires de la Congrégation dont le siège est à Moossou.

Fait à Abidjan le 29 juin 1965

De droit diocésain

Etapes de la vie religieuse :

L'Aspirat

La durée varie, c'est la période du désir de la vie religieuse.

La jeune fille reste en famille tout en poursuivant sa formation intellectuelle ou professionnelle. Elle maintient le contact avec la Sœur chargée du service vocationnel au sein de chaque communauté.

Le Prépostulat

La durée est de une à deux années. C'est la période d'approfondissement des exigences de la vie chrétienne et le début d'apprentissage de celles d'une vie religieuse possible (vie commune, cours théologiques, pratiques).

Le Noviciat

La durée est de deux années dont la première est l'année canonique.

La seconde année comporte un temps d'expérience au sein d'une communauté. A la fin de la seconde année a lieu la première profession religieuse.

Le temps des vœux temporaires

La durée est de 6 ans en principe. C'est un temps d'approfondissement de la vocation avant l'engagement définitif. Ces 6 années permettent un complément de formation dans divers domaines (catéchèse, spiritualité, professionnel, etc.)

Coordonnées

« Aujourd'hui nous avons 6 communautés. 3 à Toulouse 1 à Marseille 1 à Castres et 1 à Bordeaux. Une religieuse assure l'intendance à l'Archevêché de Toulouse. » (mail communauté)

Communauté des Soeurs Notre Dame de la Paix,
Fondation Auteuil, 31 rue Fondeville-Pouvourville. 31400 Toulouse.

Communauté de Pouvoirville.
Maison Sainte-Germaine
31 rue Fondeville-Pouvourville 31400 Toulouse.

Responsable : Soeur Lisette M'PONON MANGUI -

Communauté de Ramonville,

25 avenue Tolosane, 31520 Ramonville-Saint-Agne,

Responsable : Soeur Rose DAPA

Communauté de L'Isle-en-Dodon.

1 rue Mercadier, 31230 L'Isle-en-Dodon.

Responsable : Soeur Pauline MANDA

CONGREGATION NOTRE DAME DE LA PAIX

O4 B. P. 401 ABIDJAN 04

La **Maison Mère** et le noviciat sont à Moossou (commune de Grand Bassam).

La **Maison généralice** est à la Riviera Palmeraie au Village Notre Dame de la Paix (Route de Saint Viateur)

Supérieure générale depuis 2012 : Mère Caroline CHIOGOU

<https://www.csndp.net/>